

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

Le Maire de la Commune de NANTIAT

Vu le code de la voirie routière ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande d'arrêté reçue le 15 mai 2024, par laquelle BENNOUR Mohammed, 38 rue François Chénieux 87000 LIMOGES, demande pour le compte de ORANGE Télécom l'autorisation de faire **des travaux 7 rue Las Planchas : recherche et mise à niveau d'une chambre Télécom – chaussée + accotement enherbé.**

Considérant ces travaux, il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique.

ARRÊTE

Article 1 : Considérant les travaux énoncés ci-dessus, il convient de mettre en place une circulation alternée manuellement.

Les travaux sont prévus à compter du 20 mai 2024 pour une durée de 30 jours.

Article 2 : L'obligation ci-dessus sera matérialisée par des panneaux de type AK5 / KC1 CA / BK15.

Article 3 : La signalisation par des panneaux sera mise en place, surveillée entretenue et déposée par les soins et aux frais de l'entreprise, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière .

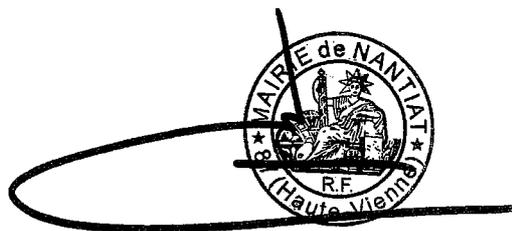
Le pétitionnaire demeure seul responsable des accidents qui pourraient survenir du fait ou en raison des travaux ou de l'absence ou de la négligence apportée à la signalisation réglementaire du chantier.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Au bénéficiaire pour attribution,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bellac,
- Monsieur le Directeur du SDIS de la Haute-Vienne,
- Monsieur le Directeur du service SAMU/SMUR 87,
- Monsieur le responsable de l'agence postale de Nantiat.

A Nantiat, le 15 mai 2024

Le Maire,



Daniel PERROT